

09 fév 2024 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2024

Dispositions diverses en matière de travail saisonnier

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal contenant diverses dispositions en matière de travail saisonnier.

Le projet a notamment pour objet d'étendre la possibilité de prester 100 demi-jours de travail à tous les travailleurs manuels occupés au sein d'une entreprise ayant pour activité principale une activité qui répond à une description incluse sous le code NACE 01.4 ou sous le code NACE 01.5 pour des activités associées à l'élevage d'animaux.

Le projet prévoit en outre la suppression du forfait journalier spécifique du 66e au 100e jour de travail saisonnier dans la culture du chicon. Le forfait journalier existant pour les 65 premiers jours sera donc désormais également utilisé pour le calcul des cotisations sociales du 66e au 100e jour de travail saisonnier.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant les articles 8bis et 31bis de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be